



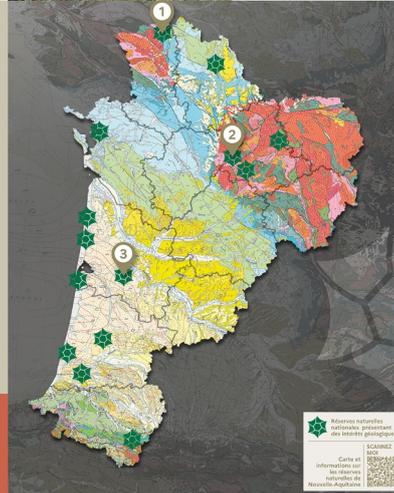
La protection du patrimoine géologique

En Nouvelle-Aquitaine, 30 % des géotopes dont le besoin de protection est supérieur ou égal à 7 sont menacés de disparition et ce, de manière irréversible.

Selon le degré de menace qui pèse sur un site de l'inventaire national du patrimoine géologique, divers outils sont disponibles pour éviter sa destruction tels que l'acquisition foncière ou la protection réglementaire.

- 1 Réserve Naturelle Nationale du Toarcien - (règle : POC0000)
- 2 Réserve Naturelle Nationale de l'astrolème de Rochechouart-Chassenon - (règle : LM0124)
- 3 Réserve Naturelle Géologique de Saucats et La Brède - (règle : AQ0053)

Photographies : © Thierry Degen / DREAL Nouvelle-Aquitaine



Les réserves naturelles

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection forte et pérenne qui s'applique à des milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la biodiversité en France mais aussi à des objets géologiques rares. Elle est créée par l'État. Sa gestion est confiée à un organisme (association, collectivité...) qui définit et met en œuvre les opérations indispensables à la conservation du patrimoine (inventaires, entretien, travaux...).

Les réserves naturelles régionales ont les mêmes objectifs de gestion que les réserves naturelles nationales mais elles sont créées par les régions et placées sous leur responsabilité. Elles contribuent aux stratégies régionales développées en faveur de la biodiversité et participent à la valorisation des territoires.

Les arrêtés de protection

L'arrêté préfectoral de protection des sites d'intérêt géologique est un outil réglementaire institué par décret ministériel le 28 décembre 2015 et décliné dans des articles du Code de l'environnement. Il s'appuie sur l'inventaire national du patrimoine géologique, puis sur un arrêté préfectoral fixant la liste départementale des sites d'intérêt géologique qui doivent être préservés. L'arrêté préfectoral de protection des sites d'intérêt géologique peut réglementer certaines activités susceptibles de porter atteinte au patrimoine géologique (fouilles, prélèvements, pollution, circulation des véhicules ou des personnes...).

Remerciements

La réalisation et la valorisation de l'inventaire du patrimoine géologique en Nouvelle-Aquitaine est redevable de l'implication des membres de la commission régionale du patrimoine géologique. L'élaboration de cette exposition a été plus particulièrement suivie par Hubert Brill, Christiane Gady et Jean-Pierre Platel.

Coordination : Bertrand Chevalier / DREAL Nouvelle-Aquitaine
Rédaction : Bertrand Chevalier / DREAL Nouvelle-Aquitaine, Mairie Le Castella / Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats et La Brède, Didier Pericot / Communauté de communes du Thouarsais, Mairie de La Sèze, Mairie DREAL Nouvelle-Aquitaine
Conception - mise en page - illustrations : Catherine Chiret / DREAL Nouvelle-Aquitaine

Merci à la faculté des Sciences et Techniques de Limoges, aux Réserves Naturelles Nationales de l'astrolème Rochechouart-Chassenon, du Toarcien et de Saucats-La Brède pour le prêt des collections.